

La CGT portera, sur chacun des thèmes retenus pour la conférence sociale,

L'emploi, notamment des jeunes, les contrats de génération, les emplois d'avenir, le marché du travail et les licenciements



- Instaurer la Sécurité sociale professionnelle,
- arrêter les suppressions d'emplois,
- orienter les investissements dans le développement industriel et créer les emplois publics et privés nécessaires,
- faire reculer la précarité notamment pour les jeunes,
- encadrer les ruptures conventionnelles,
- stopper l'utilisation abusive des heures supplémentaires et du chômage partiel,
- redonner les moyens au service public de l'emploi,
- permettre l'indemnisation de tous les chômeurs,
- contrôler les aides publiques aux entreprises,
- contraindre les entreprises à des alternatives aux licenciements.

Le développement des compétences, la formation tout au long de la vie, le congé individuel de formation

- Ouvrir des négociations pour renforcer le droit à information, orientation, qualification et initiative en matière de formation,
- garantir l'insertion professionnelle des jeunes en rupture de scolarité et combattre les situations d'illettrisme,
- redonner à l'école les moyens d'exercer ses missions de formation initiale,
- ouvrir une négociation nationale sur les modalités d'intervention des salariés, sur l'élaboration des plans de formation,
- clarifier les responsabilités pour le financement de la formation des demandeurs d'emploi,
- abroger les ordonnances Villepin de 2005 exonérant les entreprises de 10 à 19 salariés de financer le CIF (congé individuel de formation), renforcer son financement et garantir le droit effectif à chaque salarié,
- redonner toute sa place à l'Alfa (Agence de formation professionnelle pour adulte) au sein du service public de l'emploi,
- rejeter toute ponction de l'État sur le fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels.



Les systèmes de rémunération et la question du pouvoir d'achat. Intéressement et participation, Smic et indexation, négociation sur les minima de branches, bas salaires, heures supplémentaires, rémunération des dirigeants



- Augmenter de façon significative le Smic pour atteindre les 1 700 euros bruts,
- transposer cette hausse sur l'ensemble des grilles de salaires et sanctionner les employeurs pratiquant des minima en dessous du Smic,
- majorer les heures complémentaires pour les salariés à temps partiel au même taux que les heures supplémentaires,
- créer une surcotisation employeur pour les emplois précaires ou les temps partiels subis,
- doubler le paiement et récupérer les heures travaillées exceptionnellement le dimanche,
- faire participer les employeurs aux frais de transport et à l'accès au logement,
- bloquer les prix des loyers et augmenter les aides au logement,
- supprimer la prime dividende,
- stopper la défiscalisation des heures supplémentaires,
- revaloriser de 25 % les minima sociaux.